

# INFORMATION EAUX

N° 570  
Janvier 2006

**LE RIOB À MEXICO**  
18 mars 2006  
"pour une meilleure gestion  
de l'eau par bassin hydrographique"



MEXICO

**[www.oieau.org](http://www.oieau.org)**

3.186.000 visiteurs en un an  
sur le portail Internet de l'OIEau

**Les priorités "Eau-2006"  
de Nelly Olin**

**Les nouvelles  
des Agences de l'Eau**

**Association Africaine de l'Eau**  
Prochain Congrès à Alger - 13-16 février 2006

**L'eau en montagne**

Un nouveau site Internet :  
[www.echoalp.com](http://www.echoalp.com)

**ASTEE**

Bienvenue au nouveau Directeur

**Sahara**

La gestion des eaux souterraines

**MEXICO**

**IV<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau  
avec le Partenariat Français  
pour Mexico**

[www.eau-international-france.fr/mexico](http://www.eau-international-france.fr/mexico)

**CNFME :**

**Les stages d'avril et mai 2006**

Dossier Thématique :  
La "Loi Littoral" fête ses vingt ans !



Office  
International  
de l'Eau

[www.oieau.org](http://www.oieau.org)

# SOMMAIRE

## Nouvelles des Agences de l'Eau

- Seine-Normandie 2
- Artois-Picardie 3
- Adour-Garonne 3

Actualités Françaises 4

Agenda des Événements 11

Actualités Internationales 6

Librairie 12

RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin 7

Dossier Thématique 13

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 8

Retrouvez les documents sélectionnés et analysés et les références récentes de JURIEAUDOC sur votre messagerie et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet : <http://www.oieau.org>

3.200.000  
visiteurs  
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL  
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY  
Rédacteur : Ghislain LOISEAU  
Maquette : Nathalie CHAILLOU  
Frédéric RANSONNETTE  
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an  
France : 454,48 Euro TTC  
Étranger : 380,00 Euro

Office International de l'Eau

Direction de l'Information,  
de la Documentation et des Données sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland  
87065 Limoges Cedex  
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47  
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48  
E-Mail : eaudoc@oieau.fr

Numéro Paritaire  
ISSN

AD 234  
0012-9003 - 51<sup>ème</sup> année



Office  
International  
de l'Eau



## LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES  
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES               | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT                      | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES    | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION | 15 LES POMPES                                     |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX                          | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE                           |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE                | 10 LA CHLORATION DES EAUX                       | 17 LA SURPRESSION                                 |
| 5 LE COMPTAGE                          | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX                   | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES                      |
| 6 LA ROBINETTERIE                      | 12 POSE DES CANALISATIONS                       | 15 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ?                    |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE  
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - eaudoc@oieau.fr

## VERS UNE GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU SOUTERRAINES AU SAHARA

L'Agence du Bassin Hydrographique du Sahara (ABHS) a organisé un Colloque International sur les Ressources en Eau Souterraines dans le Sahara (CIRESS). Cette manifestation, qui s'est tenue à Ouargla les 12 et 13 décembre 2005, a permis aux participants d'échanger leurs expériences de terrain en vue de contribuer à la résolution des problèmes et contraintes liés à la gestion des ressources en eau souterraines dans les régions sahariennes.

Au Sahara, l'eau constitue une ressource éminemment stratégique pour le développement socio-économique, elle constitue aussi un facteur important de développement des activités d'exploration et d'exploitation des gisements d'hydrocarbures.

Les participants du CIRESS s'accordent sur la nécessité de développer une gestion durable et intégrée des ressources en eau, en mettant fin aux formes d'utilisations abusives de l'eau tout en cherchant à satisfaire de façon optimale les différents besoins en eau. Cela passe notamment par une utilisation plus rationnelle des ressources en eau naturelles et la valorisation des ressources en eau non conventionnelles (dessalement d'eau saumâtre, réutilisation d'eaux usées épurées, etc.).

Ce colloque a également révélé le besoin impérieux de mieux capitaliser les connaissances (études prospectives, approches innovantes, retours d'expériences) relatives à la mobilisation et à l'utilisation des ressources en eau.

Il montre que la maîtrise du développement et de la gestion des ressources en eau doit permettre de :

- stabiliser à un niveau approprié les volumes prélevés dans les zones qui connaissent ou risquent de connaître à court terme des situations de surexploitation ;
- maîtriser les volumes exploitables dans les zones à fortes potentialités, telles qu'identifiées par les modèles mathématiques

des nappes du Système Aquifère du Sahara Septentrional (SASS), en concertation avec les pays voisins (Lybie, Tunisie) ;

- systématiser les pratiques d'économie dans les différents usages de l'eau par des actions d'information et de sensibilisation des usagers ;
- valoriser les eaux usées traitées à travers leur utilisation maîtrisée pour des usages municipaux, pour l'arrosage de certaines cultures et pour le développement des activités industrielles ainsi que pour la recharge des nappes surexploitées ;
- améliorer la qualité des eaux de consommation humaine par déminéralisation et par élimination des risques de contamination, notamment par une surveillance accrue au niveau du transport, du stockage et de la distribution ;
- protéger les zones humides sahariennes, en tant que lieu d'habitat des espèces faunistiques locales et migrantes.

Pour atteindre ces objectifs, le CIRESS recommande de mettre en application, avec volontarisme et pragmatisme, des technologies nouvelles comme :

- l'utilisation des méthodes d'hydrologie isotopique pour l'estimation précise des paramètres des bilans hydriques des nappes du Sahara (évaporation et infiltration) et pour le suivi de leur qualité chimique ;
- l'utilisation de l'imagerie satellitaire pour l'exploration hydrogéologique qui permet de garantir un succès significatif des forages grâce à la complémentarité avec les informations de terrain ;
- l'adaptation des normes et standards au contexte saharien et ceci, pour assurer la durabilité des infrastructures et la gestion optimale des ressources en eau et des terres.

Il est également recommandé de promouvoir, d'encourager et de soutenir les projets pilotes et les recherches appliquées permettant de développer des modèles référentiels de gestion des eaux en milieu saharien.

Sur le plan institutionnel, les Agences de Bassins en général et l'ABH Sahara en particulier sont perçues comme des institutions pertinentes, pour créer un espace de rencontre dynamique, entre tous les acteurs dans le cycle de l'eau. Elles sont appelées à assurer :

- la tenue à jour et la mise à disposition, d'une manière dynamique et actualisée, des données de base sur l'Eau, en quantité et en qualité ;
- les procédures d'alerte et de veille stratégique pour tout ce qui concerne le cycle de l'eau, aux échelles locales, comme à celles des bassins ;
- l'incitation des opérateurs par le levier financier comme par les mécanismes de concertation, en relation avec les Comités de Bassins, appelés eux aussi, à être plus présents et plus actifs.

Les professionnels de l'eau y ont une place privilégiée pour renforcer leur présence, approfondir la synergie des compétences et des qualifications spécialisées nécessaires.

Enfin l'ouverture sur le monde, dans le cadre du RIOB dont l'ABH Sahara est Membre, sur les bassins voisins, sur les problématiques analogues, en interaction et en confrontation des expériences, est productive d'évolutions rapides au service du Développement Durable.

**L'Office International de l'Eau  
vous présente  
ses meilleurs vœux  
pour la nouvelle année**



**ABHS SAHARA**

10, Rue du 8 mai 1945 - Tazeggaret, BP 660 RP 30 000  
Ouargla, Algérie  
Tél. : (213) 029 71 89 34 - Fax : (213) 029 71 98 03  
<http://www.abhs.dz>

## LA 30<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE NATIONALE DES ORGANISMES DE BASSIN

Les Présidents et Directeurs des Comités de Bassin, des Agences de l'Eau et des Offices de l'Eau des Départements d'Outre-Mer, se sont réunis à Toulouse le 19 décembre dernier, à l'invitation de Monsieur Jean François-Poncet, Président du Comité de Bassin Adour-Garonne, pour participer à la 30<sup>ème</sup> Conférence Nationale des Organismes de Bassin.

Cette réunion a fixé le cadre des stratégies dont les représentants des élus locaux et de toutes les catégories d'usagers auront à débattre et à décider en 2006, pour les six années suivantes.

Depuis les années 70, les Organismes de Bassin interviennent pour concilier la satisfaction des besoins humains et économiques en eau avec les objectifs de protection de cette ressource. Ces actions vont se prolonger et s'intensifier au cours de leurs neuvièmes programmes (2007 - 2012). Ceux-ci marqueront donc une étape déterminante vers l'objectif fixé pour 2015.

Les préoccupations économiques ne sauraient être absentes de ces travaux de programmation, pour qu'ils soient à la fois adaptés aux objectifs et aux réalités locales. Ayant été les premiers promoteurs du principe pollueur-payeur et constaté les difficultés de l'appliquer avec rigueur et justice, les Comités de Bassin et les Agences de l'Eau s'emploient à l'élargir aux aspects quantitatifs de l'usage de l'eau : chaque usager doit contribuer à la protection de cette ressource naturelle qui n'est pas illimitée et gratuite. Chacun en proportion de l'usage qu'il fait de l'eau, ainsi que de ses rejets.

De plus, les consommateurs, comme les différents producteurs et les protecteurs de la nature doivent être associés tant à l'analyse des problèmes, qu'à la définition des remèdes et aux décisions à prendre. C'est le sens de la participation du public prescrite désormais par les textes européens et nationaux.

La première consultation des citoyens s'est déroulée de mai à octobre 2005 et l'étude des avis donnés est entreprise, pour être remise à chaque Comité de Bassin en mars prochain. D'autres consultations suivront, à chaque étape d'évolution de la politique de l'eau, et les dirigeants des Organismes de Bassin ont affirmé leur volonté qu'elles soient de plus en plus efficaces, par une meilleure sensibilisation et une information constante du public.

D'ores et déjà, on peut relever que les actions et les travaux réalisés depuis près de 40 ans par les communes, les industriels et les agriculteurs, avec l'aide financière des Agences de l'Eau

vont, certes, être prolongés et rendus plus sélectifs pour atteindre le "bon état" de toutes les eaux.

Mais des moyens nouveaux vont être mis en œuvre pour protéger aussi les eaux souterraines et le littoral, où vie locale, tourisme et conchyliculture doivent coexister. Enfin, les zones humides, trop longtemps méprisées ou méconnues, doivent être reconnues et protégées comme des ressources ayant une fonction de régulation et de maintien des richesses biologiques.

L'ensemble de ces actions ont en commun le souci de protéger aussi la santé des populations, à laquelle l'eau et les milieux aquatiques apportent tant... ou bien peuvent causer de graves désagréments.

Pour définir et conduire la politique de l'eau, les Organismes de Bassin oeuvrent dans le cadre géographique des bassins fluviaux (par-delà les cadres administratifs traditionnels). Cette méthode, désormais reconnue nécessaire dans le monde entier, part d'une constatation évidente : la solidarité des usagers des ressources en eau d'un même bassin hydrographique. Elle en fait le principe fondamental de la politique de l'eau.

Solidarité entre l'amont et l'aval; solidarité entre les centres urbains et les communes rurales; solidarité économique et écologique, qui résulte des deux premières car les usagers des ressources naturelles sont à la fois tributaires et responsables de leur protection.

C'est autour de ces valeurs qu'ont délibéré les Présidents d'Organismes de Bassin réunis à Toulouse, en présence du Directeur de l'Eau et du Préfet de Région Midi-Pyrénées. Ils se sont engagés à proposer aux Comités de Bassin des programmes pluriannuels qui valorisent au mieux ces solidarités. Ainsi, la nouvelle loi sur l'eau dont le Parlement débattira en 2006 ajoutera probablement aux attributions de ces organismes, des interventions pour la régulation des crues et la réduction des effets des inondations.

Enfin, à la demande de Madame Nelly OLIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, l'année 2006 devrait voir s'intensifier les réflexions et les actions contre les effets du réchauffement climatique, dont les ressources en eau subissent évidemment les effets, tant sur le plan quantitatif que sur celui de leur qualité. En effet, si elles sont bien gérées, ces ressources seront des facteurs de développement durable.

## SEINE-NORMANDIE



### L'ATLAS DES ÉTUDES RÉALISÉES SUR LE LITTORAL NORMAND

Du Tréport au Mont-Saint-Michel, les 620 km de côtes du littoral Normand offrent une très grande richesse tant géographique que biologique ou économique : des falaises, des plages de sable ou de galets, des estuaires, des îles, des zones humides ; 6 zones de protection spéciale pour l'avifaune, les sites Natura 2000, les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, les ressources halieutiques, la conchyliculture, la pêche à pied et le tourisme.

Depuis de nombreuses années, les collectivités, les associations, les Conseils Généraux et Régionaux, les Universités, les établissements publics (AESN, IFREMER, ...) et les services de l'Etat (DIREN, DRIRE, DDASS, DRASS, DDE, DDAM, ...) travaillent à l'amélioration des connaissances sur le littoral Normand grâce à des études et des réseaux de surveillance.

"L'Atlas des études sur le littoral normand" a pour objectif de présenter ces études et ces réseaux de façon géographique. Bien que non exhaustif, compte tenu de la difficulté de l'exercice, il recense déjà près de 4200 études et près de 30 réseaux de mesures.

**AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**  
51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE  
Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## ARTOIS-PICARDIE



### L'AGENCE DE L'EAU REÇOIT LE PRIX FRANÇAIS DE LA QUALITÉ 2005

Le 5 décembre 2005, au Ministère de l'Industrie, de l'Economie et des Finances, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a reçu le "Prix Français de la Qualité 2005" dans la catégorie "Administration et Services Publics", remis par la Fédération des Associations Régionales du Mouvement Français pour la Qualité (MFQ).

Organisé chaque année par le MFQ et le Ministère chargé de l'Industrie, ce prix, ouvert à toute entité du secteur privé ou public de moins de 500 personnes, quel que soit son domaine d'activité, fait l'objet d'un concours national auquel participent les lauréats des prix régionaux.

Pour les entreprises qui concourent, le Prix Français de la Qualité assure la reconnaissance et la promotion de leur démarche qualité et renforce ainsi d'une manière originale leur notoriété.

Depuis 1992 plus de 2000 PME-PMI, établissements et filiales de grands groupes ont participé aux prix régionaux de la qualité et 240 lauréats des prix régionaux ont concouru au prix national. Les lauréats nationaux peuvent alors participer à l'European Quality Award organisé par la Commission Européenne et l'European Organization for Quality.

Les éléments relatifs à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui ont été remarqués par les membres du jury sont :

- le caractère novateur de la démarche appliquée à un établissement public,
- l'implication constante de la Direction de l'établissement dans ce projet,
- la traduction concrète de cette approche managériale au quotidien (simplification des procédures, déploiement de la net@gence...).

Pour mémoire, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a été certifiée ISO 9001 version 2000 en février 2002, laquelle a été reconduite depuis, avec succès. L'an dernier, elle a reçu le Prix Régional de la Qualité.

Depuis, l'Agence de l'Eau a entamé le déploiement d'une démarche de management environnemental basée sur le référentiel ISO 14001. Elle envisage une intégration totale de type Qualité Environnement et Sécurité.

**AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**  
200 rue Marceline - B.P. 818 - 59508 DOUAI Cedex  
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15  
[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

## ADOUR-GARONNE



### BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX DU BASSIN ADOUR-GARONNE EN 2004

L'Agence vient de publier une étude dressant le bilan de la qualité des eaux du Bassin Adour-Garonne en 2004.

Ce bilan s'appuie sur l'interprétation des données acquises dans le cadre des réseaux de surveillance patrimoniaux. La qualité des eaux est présentée par type de pollution principale (nitrates, matières organiques, phosphore, azote etc.), avec une analyse pour les sous-bassins principaux des rivières et pour les types d'aquifères principaux des nappes. La qualité biologique des cours d'eau a été évaluée à partir de l'examen des populations de poissons, des invertébrés, des diatomées et des macrophytes aquatiques.

D'un point de vue hydrologique, l'étiage 2004 n'a pas été aussi sévère que celui de 2003 et il se distingue surtout par sa longue durée débutant en juin et se prolongeant jusqu'à fin octobre. Concernant les nappes, on constate une amélioration des stocks par rapport aux années précédentes, bien qu'en fin d'étiage les réserves soient restées médiocres dans certains bassins (Garonne, Adour, Dordogne et Charente).

Les eaux superficielles sont dans l'ensemble de bonne qualité au vu des altérations étudiées. Parmi tous les paramètres, les nitrates sont ceux qui contribuent le plus au déclassement de la qualité des eaux du bassin. La pollution métallique reste notable dans certains secteurs du Bassin du Lot et du Tarn. En aval des agglomérations ou de zones industrielles, la qualité de l'eau est parfois dégradée vis-à-vis de la matière organique et du phosphore.

S'agissant des pesticides, c'est un produit de dégradation de l'atrazine (l'atrazine-déséthyl) qui est la molécule la plus souvent détectée. D'une façon générale, les situations de meilleure qualité biologique sont observées dans les cours d'eau des régions montagneuses tandis que les situations les plus dégradées sont observées dans les régions très anthropisées ou soumises à une agriculture intensive.

La qualité des eaux souterraines est, quant à elle, étroitement liée à la nature des nappes. Les nappes libres sont vulnérables aux pollutions provenant de la surface. Elles présentent des dégradations dans des secteurs à fortes pressions agricoles (Bassins de la Charente, de l'Adour et de la Garonne) par les nitrates et les pesticides.

Les nappes captives sont épargnées de pollutions anthropiques grâce à leur structure (parois imperméables) et à leur profondeur. Les teneurs en métaux des nappes captives sont dues à la composition géochimique naturelle de leur aquifère.

**AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**  
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE Cedex  
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

## LES PRIORITÉS DU MEDD POUR L'EAU EN 2006 !

A l'occasion d'une réunion du Comité National de l'Eau, le 5 janvier 2006, la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, **Mme Nelly Olin, a présenté ses priorités 2006 dans le domaine de l'eau.**

### LA DIRECTIVE-CADRE ET LE PROJET DE LOI SUR L'EAU : LES DEUX PREMIÈRES PRIORITÉS DU MINISTÈRE.

La Ministre a d'abord affirmé avec force sa volonté de voir adopté le projet de Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques avant l'été prochain. Initialement prévu au début de l'année, l'examen de ce texte par l'Assemblée Nationale est aujourd'hui annoncé pour le printemps.

Le deuxième grand chantier du MEDD concerne la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau. L'année 2006 sera marquée par **la mise en place opérationnelle du réseau de surveillance du bon état des milieux aquatiques.**

Ce réseau fait partie du Système d'Information sur l'Eau, le "SI EAU", grande réalisation collective des acteurs de l'environnement dans leur diversité, et qui sert aussi bien à la mise en œuvre des Directives Européennes qu'à des besoins nationaux comme la lutte contre les inondations.

Ce sera aussi une année importante avec la réalisation dans chaque bassin d'un avant projet de **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de programme de mesures.** Ces documents devront être élaborés en cohérence avec **les 9<sup>èmes</sup> Programmes d'Intervention des Agences de l'Eau.**

### LES 9<sup>ÈMES</sup> PROGRAMMES D'INTERVENTION DES AGENCES DE L'EAU

Nelly Olin a proposé aux Présidents des Comités de Bassin, d'orienter les 9<sup>èmes</sup> Programmes d'Intervention des Agences de l'Eau selon deux objectifs majeurs :

- le respect des engagements de la France issus des Directives Communautaires antérieures à la DCE (Directive "eau résiduaire urbaine", Directive nitrate, etc.) ;
- la mise en œuvre de la DCE, en optimisant les actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état des eaux.

Les Programmes d'Intervention des Agences de l'Eau sont l'outil financier essentiel de la politique de l'eau, ils représentent environ 2 milliards d'Euros par an.

### LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DEVRAIT CONNAÎTRE EN 2006 PLUSIEURS AVANCÉES SIGNIFICATIVES

2006 verra l'achèvement de la réorganisation des services de prévision des crues. **Une carte de vigilance crue** qui intègre la pluie tombée mais aussi l'état des sols sera également mise en place.

De manière plus structurante la troisième phase du **plan Loire** sera mise en chantier.

Par ailleurs, les travaux préalables au lancement du **plan Rhône** ont bien avancé. Ce plan devrait être lancé lors d'un prochain Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires, tandis que les autres plans grands fleuves sur la Seine et la Garonne sont en préparation.

Pour que l'Etat remplisse ses obligations régaliennes vis-à-vis des populations menacées, il faut des moyens, bien que le budget de l'Etat doive être maîtrisé et le déficit contenu. Pour ce faire, la Ministre de l'Ecologie a obtenu que **le fonds de prévention des risques naturels majeurs** (le fonds Barnier) puisse être sollicité pour financer des actions de protection contre les risques d'inondations.



### LA SÉCHERESSE

2006 pourrait être une année très difficile voire historique en matière de sécheresse. L'hiver 2004-2005 fut sec. L'automne 2005, où la pluie était attendue avec impatience, est tout aussi aride. Le déficit de pluie d'automne se cumule à celui de l'année précédente. Certains départements n'ont d'ailleurs pas levé les restrictions qu'ils avaient prises l'année dernière. C'est du jamais vu en cette saison !

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été impulsées par le MEDD pour **anticiper cette nouvelle sécheresse prévisible :**

- les modalités de gestion de crise ont été améliorées. Cela s'est notamment traduit par l'adoption, dans la plupart des départements, d'arrêtés cadre permettant de prendre rapidement d'éventuelles restrictions d'usage de l'eau ;
- un plan de gestion de la rareté de l'eau a été adopté par le MEDD et présenté en Conseil des Ministres le 26 octobre ;
- une charte de bonnes pratiques a été signée avec la Fédération des Golfs. Elle doit permettre aux golfs de réduire de 30 % leur consommation d'eau en trois ans.

Avec l'aide des Agences de l'Eau, le MEDD lancera au cours du premier semestre 2006 différentes actions de sensibilisation des milieux agricoles et du grand public sur la gestion quantitative de l'eau et sur les économies d'eau.

Enfin, un certain nombre de mesures inscrites dans le projet de Loi sur l'Eau doivent permettre une meilleure protection quantitative de la ressource. On pense notamment à celles qui visent à renforcer **la gestion collective de l'irrigation** ou à **moduler les redevances en fonction de la saison.** D'autres dispositions prévoient de **rendre obligatoire les compteurs d'eau dans les logements collectifs neufs** pour que chacun puisse mesurer sa consommation ou d'inciter les collectivités à **réduire les fuites dans les réseaux.**

Ce bref panorama montre, s'il en était besoin, que l'année 2006 s'annonce comme décisive dans le domaine de l'eau.

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

20 avenue de Ségur - 75302 PARIS 07 SP  
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## VAL-DE-MARNE : UNE UNIVERSITÉ POPULAIRE SUR L'EAU ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pas un jour ne passe sans nouvelles menaçantes pour notre monde et son avenir : dérèglement du climat, contamination des eaux, des sols et de l'air, nouvelles maladies liées à l'environnement, épuisement des ressources naturelles, etc. D'ores et déjà, les dégâts sociaux et écologiques sont énormes. Pour éviter le désastre, il faut réfléchir ensemble, partager les idées et les expériences novatrices.

C'est dans cet objectif que le Conseil Général du Val-de-Marne crée l'Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable qui élargit l'action menée depuis plusieurs années déjà avec l'Université de l'Eau. Loin des effets de mode, l'Université Populaire est fondée sur la conviction qu'aucune avancée ne sera réalisée sans la participation consciente et active de la population car le développement durable exige un changement de repères pour la société toute entière.

Cette université est ouverte à toutes et à tous, sans conditions : pas besoin de "bagage" ou de diplôme pour y venir. Les cours sont hebdomadaires et organisés par cycle : repenser le développement, demain la ville, face au changement climatique, le devenir de l'humanité... Le plaisir de savoir donne rendez-vous à la lutte contre l'exclusion !

L'Université Populaire de l'Eau et du Développement Durable vous donne rendez-vous chaque mardi de 19 heures à 21 heures à l'Agence de développement du Val-de-Marne. Chaque conférence d'une durée de trois quart d'heure environ est suivie de trois quart d'heure de discussion.

### AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU VAL DE MARNE

23 rue Raspail - 94200 Ivry sur Seine  
Tél. : 01 43 90 64 00 - Fax : 01 43 90 64 01  
www.valdemarne.com

## ASTEE : FRANÇOIS MAUVAIS, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A la suite du départ en retraite d'Alain Lasalmonie, François Mauvais est nommé Directeur Général de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), à compter du 2 janvier 2006.

Ingénieur divisionnaire des Travaux Ruraux, François Mauvais a principalement travaillé au Ministère de l'Agriculture ainsi que dans deux entreprises spécialisées dans le Génie Civil de l'Eau.

Dans ses nouvelles fonctions, François Mauvais aura la responsabilité d'ouvrir davantage l'ASTEE à de nouveaux adhérents, principalement à ceux des domaines de l'urbanisme, de la sociologie et de la recherche, ainsi qu'aux associations environnementales et institutionnelles.

Sa démarche sera guidée par une vision plus intégrative des activités de l'Association, à partir de ses fondamentaux - protection de l'environnement, hygiène publique, services publics essentiels (eau, déchets) - et face aux défis de société que constituent notamment le risque sanitaire, le développement durable, ainsi que la protection des biens et des personnes.

### ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT - ASTEE

83, Avenue Foch - BP 3916 - 75761 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 53 70 13 53 - Fax : 01 53 70 13 40  
www.astee.org

## UN SITE INTERNET DÉDIÉ À "L'EAU EN MONTAGNE"



"L'eau en montagne" est le nom d'un tout nouveau site Internet qui vise à fournir aux acteurs de l'eau en montagne un espace commun pour dialoguer et partager des informations (documents, actualités, contacts).

- La rubrique "bibliothèque" regroupe des documents numériques mis en consultation par les adhérents du site ;
- La rubrique "forum" est un espace de libre échange ouvert à tous ;
- La rubrique "contacts" regroupe les coordonnées des adhérents du site.

Le site "eau en montagne" est un site collaboratif qui est alimenté par les contributions de ses utilisateurs.

Jusqu'à ce que le site dispose de sa propre adresse, il peut être consulté à partir du site Internet des Sociétés d'Economie Alpestres de Savoie et de Haute-Savoie : [www.echoalp.com](http://www.echoalp.com) rubrique "l'eau en montagne".

Parmi les partenaires du site Internet "l'eau en montagne" on compte : l'UNESCO, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Observatoire Européen des Forêts de Montagne, la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie, la Société d'Équipement du Département de la Haute-Savoie, la DATAR (devenue RIOB) en 2006), l'Office International de l'Eau et le RIOB.

### SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE DE SAVOIE

Rue du Château - 73000 Chambéry  
Tél. : 04 79 33 83 02 - Fax : 04 79 33 92 54  
sea73@echoalp.com - www.echoalp.com

Consultable par toutes les personnes intéressées par cette thématique, le site "l'eau en montagne" propose plusieurs types d'accès à l'information :

- la rubrique "généralités" : construite à partir d'une carte interactive en relief, cette rubrique permet, en naviguant sur le bassin versant, d'accéder aux différents thèmes associés à l'eau en montagne : risques naturels, climat, forêt, pastoralisme, urbanisme, tourisme ;
- La rubrique "actualités" permet de faire le point sur les informations les plus récentes et les plus pertinentes sur les thèmes relatifs à l'eau en montagne ;

## SIGNATURE DE L'ENTENTE SUR LES RESSOURCES EN EAUX DURABLES DU BASSIN DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Les rives du Fleuve Saint-Laurent



A l'occasion de la réunion du Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs qui s'est tenue le 13 décembre 2005, à Milwaukee, au Wisconsin, le Québec, l'Ontario et les huit Etats américains riverains des Grands Lacs (Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, New York, Ohio, Pennsylvanie et Wisconsin) ont conclu une Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Par cette entente, les dix gouvernements s'engagent à agir conjointement en vue de renforcer la protection des eaux du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent dans une perspective de développement durable.

"Je suis particulièrement fier de cette entente internationale qui permet aux huit Etats et aux deux Provinces d'agir ensemble pour la protection des eaux que nous partageons et qui constituent près du cinquième des réserves d'eau douce de la planète. Cette entente sans précédent présente des avantages substantiels pour le Québec et répond à nos attentes notamment en ce qui a trait à l'interdiction des dérivations hors de ce vaste bassin hydrographique. Elle contribuera à préserver à court et à long terme la quantité et la qualité des eaux de ce milieu naturel d'une richesse incomparable", a déclaré le Premier Ministre du Québec, M. Jean Charest.

Cette entente fait suite aux engagements pris par les Premiers Ministres et les Gouverneurs lors de la signature de l'Annexe 2001 à la Charte des Grands Lacs. Elle prend en compte les nombreux commentaires et suggestions recueillis lors de deux consultations publiques menées simultanément par les dix Gouvernements en 2004 et 2005. Ce processus de participation du public constitue une première pour une entente internationale de cette nature.

La Ministre des Relations Internationales du Québec, Mme Monique Gagnon-Tremblay, a tenu à souligner le caractère histo-

rique de cette entente : "C'est la première fois que des Etats fédérés de deux pays signent une entente visant l'intégrité de la ressource en eau dans un bassin hydrographique de cette ampleur. On peut d'ailleurs en mesurer l'importance en constatant qu'elle se matérialise à une période charnière en ce qui a trait à l'approvisionnement en eau. En outre, la signature de cette entente permettra au Québec de renforcer ses liens de coopération avec les huit Etats riverains des Grands Lacs et l'Ontario, qui sont des partenaires importants pour le Québec."

Cette entente contribuera à éviter des différends et à prévenir les crises dans le domaine de l'eau qui seraient dommageables pour le Québec, qui est situé en aval du bassin. Elle permettra au Québec de se prémunir contre les effets des dérivations d'eau hors du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et rendra impossible tout transfert d'eau en vrac du bassin vers d'autres régions d'Amérique du Nord et du monde. Les quelques exceptions à l'interdiction des dérivations prévues à l'Entente seront strictement encadrées et soumises à un examen régional très exigeant.

De plus, l'Entente offre aux Etats et Provinces la flexibilité nécessaire pour la gestion et la réglementation des nouveaux prélèvements d'eau ou des augmentations aux prélèvements d'eau existants à l'intérieur du bassin. Ainsi, chaque Partie a le choix de déterminer à quels secteurs s'appliquera la norme commune de décision, mais en respectant un cadre commun. Les Parties ont toujours la possibilité d'être plus strictes. De plus, il est prévu que les Etats et les Provinces mettent en oeuvre des programmes de conservation de l'eau pour tous les utilisateurs existants.

L'Entente, ainsi qu'un résumé, sont disponibles dans le site Internet du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs.

### COUNCIL OF GREAT LAKES GOVERNORS

35 East Wacker Drive, Suite 1850 - Chicago, IL 60601 - USA

Tél. : (312) 407-0177 - Fax : (312) 407-0038

<http://www.cglg.org>

## 13<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DE L'EAU

Alger se prépare à vivre, du 13 au 16 Février 2006, des moments forts avec le 13<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Africaine de l'Eau. Plusieurs centaines de professionnels du secteur de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Environnement venant d'Afrique et du monde entier, assisteront à cette rencontre internationale consacrée au thème " Eau et Assainissement : quelles stratégies pour les défis du millénium ?".

Les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) engagent tous les pays, à l'horizon 2015, à réduire de moitié la proportion des populations dépourvues d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Pour atteindre cet objectif, les pays africains doivent élaborer et appliquer dès maintenant des stratégies. L'AAE qui regroupe des sociétés africaines d'eau et d'assainissement a décidé de faire sien cet objectif. Cette rencontre a pour objectif de :

- Identifier les différentes stratégies mises en oeuvre dans différents pays dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Permettre un échange d'expérience le plus large possible, entre les sociétés d'eau et d'assainissement, ainsi qu'entre celles-ci et leurs partenaires ;
- Dégager des orientations et recommandations pour l'élaboration des stratégies et lignes d'actions continentales aptes à faciliter l'atteinte de l'objectif du Millénaire.

Le Congrès réservera une place importante aux aspects Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et à l'accès durable des populations défavorisées à l'eau potable et à l'assainissement.

Des sessions techniques seront organisées autour de 27 thèmes regroupés en 12 domaines d'activités du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Des échanges très fructueux et d'un grand intérêt managérial et technique sont attendus.

Une Exposition internationale de matériels hydrauliques et d'assainissement, présentant les dernières innovations technologiques liées aux activités du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, sous-tendra ce 13<sup>ème</sup> congrès.

Une présentation de cet événement, le programme détaillé et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site dédié à ce congrès : <http://www.caae2006.com>

### ASSOCIATION AFRICAINE DE L'EAU

05 BP 1910 Abidjan 05 - Côte d'Ivoire

Tél. : +225 21 24 14 43 Fax : +225 21 24 26 29

[uade@globeaccess.org](mailto:uade@globeaccess.org)

<http://www.uade.org>

## 4<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU TOUS À MEXICO LE 18 MARS 2006 POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE

Le IV<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau se tiendra à Mexico du 16 au 22 mars 2006 à l'invitation du Gouvernement mexicain et du Conseil Mondial de l'Eau.

**C'est un rendez-vous majeur à ne pas manquer.**

Le RIOB appelle à la mobilisation de ses membres et observateurs pour venir présenter à Mexico leurs expériences, échanger et débattre pour développer et améliorer la gestion par bassin dans le monde.

**Depuis les années 90, que de progrès ont été réalisés !**

La gestion par bassin des fleuves, des lacs ou des aquifères a connu un développement rapide dans de nombreux pays qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentent dans des bassins pilotes.

La Directive-Cadre Européenne sur l'eau de 2000 fixe, de son côté, un objectif de bon état écologique dans les districts hydrographiques nationaux ou internationaux des 25 Etats-Membres actuels et les Pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne.

Enfin, la gestion des bassins des 263 fleuves et des centaines d'aquifères transfrontaliers est de plus en plus prise en compte au sein de commissions, d'"Autorités" ou d'"organisations" internationales.

Le Forum de Mexico sera pour nous l'occasion de faire le point de ces avancées, mais aussi des difficultés qui subsistent et du chemin qui reste à parcourir.

Le Secrétariat du Forum a bien voulu retenir **quatre propositions de sessions déposées par le RIOB**, ses Réseaux Régionaux pour l'Afrique (RAOB) ou l'Europe (EURO-RIOB) et leurs partenaires, pour la journée du 18 mars 2006, consacrée à la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** :

- **la gestion des bassins transfrontaliers africains (AMCOW / RAOB) ;**
- **l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'eau (EURO-RIOB) ;**
- **la participation des usagers et du public et la solidarité dans la gestion de bassin (RIOB) ;**
- **la synthèse des progrès réalisés pour la gestion des bassins transfrontaliers dans le monde (RIOBT).**

Ces sessions seront co-organisées en partenariat avec l'UNESCO, "Green Cross International", le Secrétariat International de l'Eau, l'Académie de l'Eau, le "Japan Water Forum", la Région Wallonne, la Ville de Montréal, la Commission du Mékong ou l'Institut Finlandais de l'Environnement, en particulier, ainsi qu'avec IW-Learn / GEF et plusieurs universités ou centres de recherche renommés tels que Wageningen ou d'Osnabrück ....

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) regroupe aujourd'hui 153 membres ou observateurs permanents de 52 pays.

C'est, bien sûr, sur le thème de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à l'échelle des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, que le RIOB peut apporter l'expérience concrète acquise par ses membres sur le terrain.

La spécificité du Réseau est en effet de réunir les Organisations Gouvernementales et de Bassins, qui sont réellement en charge de la définition et de la mise en oeuvre de la politique de l'eau dans leurs pays respectifs : loin des discours académiques, les membres du RIOB sont responsables directement de la gestion de l'eau et sont confrontés aux réalités quotidiennes que cela implique et à la préparation de l'avenir.

Mieux que quiconque, ils connaissent les enjeux et les difficultés à résoudre localement dans chaque bassin et s'engagent pour conduire les actions qui leur paraissent nécessaires, tant sur le plan de l'application des réglementations, que de la mobilisation des financements et de la conduite des projets ou pour le dialogue et la participation des usagers et de tous les citoyens concernés.

Depuis plus de 10 ans, au sein du RIOB, ils échangent entre eux afin d'identifier et diffuser les approches les plus utiles et efficaces, mais aussi sensibiliser les décideurs aux difficultés rencontrées.

Au sein du Réseau, les partenaires se sont organisés au niveau régional, africain, américain, asiatique, européen et méditerranéen.

**Nos idées progressent, mobilisons-nous pour faire connaître nos résultats à Mexico !**

Afin de faciliter l'organisation matérielle des sessions et de nos rencontres à Mexico, téléchargez et retournez au plus vite votre fiche de participation au Secrétariat Technique Permanent du RIOB :

[www.riob.org/mexico](http://www.riob.org/mexico)

### LES VOEUX DE LA PRÉSIDENTE DU RIOB POUR 2006



*"Mes vœux personnels d'excellente année 2006 au Réseau, mes remerciements pour la fructueuse collaboration de tous en 2005 dont je me réjouis.*

*J'espère que Mexico sera un grand moment pour le RIOB .*

*Bien à tous."*

**Madeleine Jouye de Grandmaison  
Présidente du RIOB**

**RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN**

Secrétariat Technique Permanent - OIEau  
21, rue de Madrid - 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45  
[riob2@wanadoo.fr](mailto:riob2@wanadoo.fr) - [www.riob.org](http://www.riob.org)

## WWW.OIEAU.ORG

### 3.000.000 DE VISITEURS EN UN AN SUR LE PORTAIL INTERNET DE L'OIEAU !

Le site web de l'OIEau, ouvert dès 1997, s'est au fil des ans transformé en véritable portail international d'information mondiale sur l'eau, donnant accès à de nombreuses ressources : documentation, actualités, formation, coopération ou données.

Ce portail s'adresse aux professionnels et décideurs du secteur de l'eau et il reflète sur la toile la principale vocation de l'OIEau, qui est de réunir l'ensemble des organismes publics et privés impliqués dans la gestion et la protection des ressources en eau, en France, en Europe et dans le Monde, pour mobiliser les compétences et les savoir-faire nécessaires à une meilleure gouvernance.

Il s'agit d'un outil très riche, qui apporte notamment :

#### DES INFORMATIONS D'ACTUALITÉS FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

- le Flash d'actualités et les "gros titres",
- l'Agenda des événements : où sont listés les conférences, colloques et autres manifestations,
- les nouvelles parutions : dernières études et publications et une revue de presse spécialisée,
- notre revue mensuelle "Information Eaux",
- le répertoire de l'Eco-industrie, où l'on peut retrouver les fournisseurs dans le domaine de l'eau et de - l'environnement, avec la participation de la revue "Environnement & Technique",
- les offres, les demandes d'emplois et de stages.

#### LES SERVICES EN LIGNE DE L'OIEAU

- **notre vie associative** : nos statuts, nos membres, les réunions de nos instances,
- **"EAUDOC"** la bibliothèque virtuelle mondiale de l'eau, qui offre plus de 250.000 références françaises et internationales de livres, articles, études, thèses sur l'eau, sur tous les champs techniques, économiques, juridiques et institutionnels...
- **"AQUAVEILLE"**, le service de veille électronique de l'OIEau,
- **les synthèses bibliographiques**, réalisées par l'OIEau en partenariat avec l'ENGREF et l'ISIM,
- **"AQUALINGUA"**, qui donne plus de 3.000 mots clés du vocabulaire de l'eau et leurs équivalences dans 15 langues,
- **le catalogue des stages EAU et DÉCHETS** du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau - le CNFME - ainsi que sa lettre électronique d'information et une visite virtuelle de nos installations pédagogiques,
- **les "Cahiers Techniques de l'OIEau"**, collection de fascicules pédagogiques illustrés, riches maintenant de 20 thèmes spécialisés,
- **les activités internationales** en cours, où sont présentées les projets de coopérations auxquels l'Office International de l'Eau participe avec ses partenaires, sur tous les continents,
- **"les Nouvelles"** de l'OIEau, bilan d'activités publiés en français, anglais et espagnol,
- **les communiqués de presse** de notre association.

#### UN ACCÈS DIRECT AUX MEILLEURS SITES INTERNET SPÉCIALISÉS DU SECTEUR DE L'EAU

- une sélection de plus de 550 sites Web spécialisés en France et dans le monde,

- les sites spécialisés développés par l'OIEau, dans le cadre notamment de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs soutenue par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Direction de l'Eau) :
  - **CARTEL-Eau**, le site des élus locaux gestionnaires des services d'eau potable et d'assainissement municipaux,
  - **GEST'EAU**, le site des Commissions Locales de l'Eau (CLE), des animateurs des SAGE et de contrats de rivières,
  - **Consommations et Economies d'eau** : pour ne plus gaspiller dans les bâtiments publics et les immeubles collectifs,
  - **Aquadoc Inter Massif Central**, le forum de veille et d'échange des organismes de recherche...
  - **SANDRE**, le service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau, véritable centre français de normalisation des données sur l'eau.

#### LES SITES DES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE L'OIEAU

- **le RIOB**, Réseau International des Organismes de Bassin,
- **le SEMIDE**, Système Euro-Méditerranéen d'Information et Documentation sur l'Eau,
- **REFEA**, sur les technologies à faible coût pour l'eau et l'assainissement des pays en développement,
- **Eau-International-France** : le site des acteurs publics français de l'eau et de la coopération française dans le monde,
- **le MEDD**, Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, et le nouveau site "eaufrance",
- **les Agences de l'Eau**,
- **la Commission Européenne**, avec son site "WFD-CIRCA",
- **WEST**, sur la nouvelle approche économique pour l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau,
- **l'UNESCO**, et ses activités sur l'eau (Programme Hydrologique International, HELP, PCCP, WWAP, ...).

#### LA MÉMOIRE DES GRANDES CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUR L'EAU

Avec les programmes, les communications et les conclusions ou décisions, en particulier de la Conférence Euro Méditerranéenne sur l'Eau de Rome (1992), la Conférence Internationale de Paris sur l'Eau et le Développement Durable (1998), les Forum Mondiaux de l'eau de La Haye (2000) et de Kyoto (2003), la Conférence Internationale sur l'Eau en Montagne de Megève (2002), toutes les communications et les conclusions des Assemblées et conférences du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

#### Et bien sûr le IV<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Mexico en mars 2006.

Evidemment, le site propose aussi des informations de synthèse sur la situation de l'eau dans le monde, la politique européenne de l'eau et l'organisation générale de l'eau en France.

Le portail de l'OIEau, présenté en accès libre et en 4 langues (français, anglais, espagnol et portugais), est consulté pour moitié par des internautes originaires de France, le reste des internautes venant de l'étranger, notamment d'Amérique du Nord.

#### Vous cherchez une information sur l'eau ?

En 2 clics, vous la trouverez certainement sur le portail de l'OIEau !

#### OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DI2DE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48  
snide@oieau.fr  
www.oieau.fr



## Nos Stages de Formation pour avril et mai 2006

DATE	REF.	TITRE	Prix € HT
4-7/04/06	B017	Goûts et odeurs de l'eau potable	1048
4-6/04/06	C019	Préparation de la qualification à la maintenance des disconnecteurs	873
4-6/04/06	S010	Suivi de chantier en rivière	1146
10-14/04/06	C002	Exploiter les réseaux d'eau potable - module 2	1264
10-14/04/06	C025	Nettoyage et désinfection des ouvrages d'eau potable	1167
10-14/04/06	E039	Contrôle technique de l'assainissement non collectif existant	1220
10-14/04/06	F002	Boues activées - niveau 2 : mesures et diagnostics	1181
10-14/04/06	F014	Filières de traitements et valorisation des boues de stations d'épuration	1299
10-14/04/06 29/05-2/06/06	I001	Comprendre et exploiter les installations électriques dans les usines d'eau	2449
11-14/04/06	A011	Toxicité - Ecotoxicité	1074
11-13/04/06	B014	Réactifs en traitement d'eau potable : application et sécurité	944
11-13/04/06	G004	Exploitation et maintenance d'une installation de pompage immergée	1312
11-14/04/06	N011	Exploitation d'une station d'épuration physico-chimique	1083
18-21/04/06	A010	Nouvelles méthodes d'évaluation des flores bactériennes	1156
18-21/04/06	I017	Optimisation de la consommation d'énergie dans les usines	977
20-21/04/06	B011	Sécurité chlore : intervention et échange de bouteilles de chlore	582
24-28/04/06	A004	Analyses des eaux usées pour l'autosurveillance - niveau 2	1261
24-28/04/06	C037	Lecture et exploitation des plans de réseaux	1164
24-27/04/06	E036	Lecture de plan et nivellement en réseau d'assainissement	960
24-28/04/06	F008	Participer à la réception technique d'une station d'épuration type boues activées	1248
24-28/04/06	H031	Conception des stations de pompage : module 1 - génie civil	1282
24-28/04/06	I002	Maintenance des installations électriques	1242
24-28/04/06	K027	Indicateurs de performance : outil de management et de régulation	1192
24-28/04/06	K034	Eau et assainissement : responsabilités des collectivités	1555
25-28/04/06	C043	Diagnostic des réseaux intérieurs : légionnelles et retours d'eau	979
25-27/04/06	S016	Hydrologie générale et quantitative	1243
2-5/05/06	B025	Initiation à la potabilisation	888
2-5/05/06	C020	Qualification à la maintenance des disconnecteurs	1024
3-4/05/06	A016	Métrologie appliquée en laboratoire	590
3-4/05/06	G002	Diagnostic, vieillissement et réhabilitation d'un forage d'eau	812
9-12/05/06	A013	Eaux chaudes sanitaires : maîtrise et gestion des risques	1214
9-10/05/06	C021	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs	604
9-11/05/06	E011	Prévention des risques sur les chantiers de pose de canalisations	820
9-12/05/06	F034	Sécurité et hygiène en station d'épuration	973
9-11/05/06	I015	Maintenance des stations gérées par automate programmable	873
9-12/05/06	L007	Exploiter et entretenir un système d'autosurveillance de station d'épuration	872
9-12/05/06	L012	Acquisition et traitement des données pluviométriques	1072
9-12/05/06	N025	Épuration par réacteurs biologiques à membranes	1294
10-11/05/06	C044	Reconduction de la qualification à l'électrosoudage du tube polyéthylène	634

DATE	REF.	TITRE	Prix € HT
10-12/05/06	S009	Cartographie de rivière	1146
15-19/05/06	B001	Exploitation des usines de production d'eau potable - niveau I	1342
15-19/05/06	B018	Correction de la minéralisation : eaux agressives, eaux entartrantes	1153
15-19/05/06	C014	Qualification à l'électrosoudage des tubes polyéthylène	1349
15-19/05/06	E008	Recommandations du fascicule 70 pour la réalisation des réseaux d'assainissement	1220
15-19/05/06	F002	Boues activées - niveau 2 : mesures et diagnostics	1181
15-19/05/06	F037	Etude d'impact des ouvrages hydrauliques	1489
15-19/05/06	N007	Détoxication des effluents	1303
15-19/05/06	S014	Biosurveillance des rejets	1836
15-19/05 19-23/06/06	F004	Gestion technique d'une station d'épuration	2440
16-18/05/06	A014	Prélèvement d'eau : pourquoi ? Comment ?	972
16-18/05/06	I013	Sensibilisation à l'environnement électrique	873
16-19/05/06	L013	Utilisation et réglage des boucles de régulation	1300
23-24/05/06	B021	Dessalement de l'eau de mer	828
29-31/05/06	E057	Etude de sols pour la pose des réseaux (fascicule 70)	830
30-31/05/06	A022	Utilisation du format SANDRE pour les échanges entre les laboratoires et les clients	720
30-31/05/06	K040	Analyse financière d'un service	1102

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### RENSEIGNEMENTS SUR LE STAGIAIRE

NOM ET PRENOM : .....

FONCTION : ..... SERVICE : .....

SOCIETE : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : ..... TELECOPIE : .....

N° SIRET :  CODE APE :

### STAGE CONCERNE

TITRE DU STAGE ET REFERENCE (exemple : "Notions de base sur la chimie de l'eau" - A001) :

.....

DATES : .....

Adresse de facturation :  à l'adresse ci-dessus  à l'organisme suivant :

.....

A M. ou Mme : .....

Fait à :

Signature

Le :

et cachet :

Merci de nous retourner ce bulletin le plus rapidement possible. Vous recevrez une convention en double exemplaire, confirmant votre inscription 4 semaines avant le début du stage.



Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau  
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax 05 55 11 47 01 - E-mail : [stages@oieau.fr](mailto:stages@oieau.fr)  
**Web : <http://www.oieau.org/cnfme>**

## Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
18-22/03/06	Mexico Mexique	4 <sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau	Comision nacional del agua <a href="http://www.worldwaterforum4.org">http://www.worldwaterforum4.org</a>
24-26/04/06	Baltimore USA	International symposium on health aspects of calcium and magnesium in drinking water	WHO <a href="http://www.camgwater.org">http://www.camgwater.org</a>
25/04/06	Paris France	Le IV <sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau : enjeux, suites et perspectives	4D / GREP / Alternatives Internationales <a href="http://www.association4d.org">www.association4d.org</a>
26-28/04/06	Paris France	I <sup>er</sup> Forum du Dialogue Euro-Arabe	Institut du Monde Arabe <a href="http://www.forumeuroarabe.org">http://www.forumeuroarabe.org</a>
14-19/05/06	Montpezat en Provence France	Summer school : Mediterranean storms driven flash flood	Amphore <a href="http://amphore.medocc.org/index.html">http://amphore.medocc.org/index.html</a>
17-18/05/06	Arras France	I 3 <sup>èmes</sup> Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif	Réseau IDEAL <a href="http://www.reseau-ideal.asso.fr">http://www.reseau-ideal.asso.fr</a>
18-20/05/06	Bad Hindelang Allemagne	Tourisme et Aménagement du Territoire sous le stress Météorologique	CIPRA <a href="http://www.cipra.org">http://www.cipra.org</a>
23-26/05/06	Ohrid République de Macédoine	BALWOIS 2006 Conference on Water Observation and Information System for Decision Support	BALWOIS <a href="http://www.balwois.org">http://www.balwois.org</a>
26-28/05/06	Irun Espagne	BIOTERRA 2006	BIOTERRA <a href="http://bioterra.ficoba.org">http://bioterra.ficoba.org</a>
30/05-2/06/06	Moscou Russie	ECWATECH 2006 7 <sup>th</sup> International Water Trade Fair and Congress	ECWATECH <a href="http://www.ecwatech.com">http://www.ecwatech.com</a>
5-7/06/06	Rhodes Grèce	Sixth International Conference on Environmental Problems in Coastal Regions Including Oil and Chemical Spill Studies	Wessex Institute of Technology <a href="http://www.wessex.ac.uk">http://www.wessex.ac.uk</a>
12-14/06/06	Porto Portugal	International Water Conference IWC 2006	IWC <a href="http://www.iwc2006.isep.ipp.pt">http://www.iwc2006.isep.ipp.pt</a>
12-16/06/06	Deauville France	85 <sup>ème</sup> Congrès de l'ASTEE	ASTEE <a href="http://www.astee.org">http://www.astee.org</a>
14-16/06/06	Debrecen Hongrie	ÖKO-AQUA 2006	Association of Hungarian Water Utilities <a href="http://www.okoaqua.hu">http://www.okoaqua.hu</a>
14-17/06/06	Mondsee Autriche	Symposium on Hydropower, Flood Control and Water Abstraction : Implications for Fish and Fisheries	CECPI <a href="http://www.cisba.it">http://www.cisba.it</a>
20-24/06/06	Mexico Mexique	Natural Arsenic in Groundwaters of Latin America	Instituto Costarricense de Electricidad <a href="http://www.lwr.kth.se">http://www.lwr.kth.se</a>
25-28/06/06	La Crosse USA	International Conference on Rivers and Civilization : Multidisciplinary Perspectives on Major River Basins	Université du Wisconsin <a href="http://www.rivers2006.org">http://www.rivers2006.org</a>
01/07/07/06	Barcelone Espagne	40 <sup>o</sup> Curso Internacional de Hidrologia Subterranea	Fundacion Centro Internacional de Hidrologia Subterranea <a href="http://www.fcis.org">http://www.fcis.org</a>

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.org>

## "LES COURS D'EAU ET LE DROIT"

Les cours d'eau semblent se perdre dans les méandres du droit. La question délicate de leur statut et de leur régime juridique n'a d'ailleurs jamais été vraiment résolue. Pas plus que leur définition juridique. C'est tout l'objet de cet ouvrage.

Dans ce livre, Philippe Marc présente un état des lieux exhaustif du droit applicable à l'eau et aux cours d'eau. Il démontre ainsi le paradoxe de la dualité juridique des cours d'eau couverts à la fois par le statut de chose commune et de bien. Les cours d'eau oscillent donc entre droit d'usage et droit de propriété.

Dans une seconde partie, l'auteur livre ses propositions : sortir des cadres classiques des droits civil, administratif, et essayer de s'en remettre au droit de l'environnement. Il s'agit alors de tirer toutes les conséquences de la reconnaissance des cours d'eau comme patrimoine commun de la nation.

### ÉDITIONS JOHANET

60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris  
Tél. : 01 44 84 78 78 - Fax : 01 42 40 26 46  
[hwww.editions-johanet.net](http://www.editions-johanet.net)

## "L'ATLAS COMMENTÉ DE L'EAU DANS LE VAL-D'OISE"



Le Conseil Général du Val-d'Oise vient de publier son "Atlas Commenté de l'Eau".

Cet ouvrage a pour vocation, de permettre d'apprécier les enjeux de la gestion de l'eau dans le Val-d'Oise, de présenter les données quantitatives et qualitatives et de fournir les divers cadres d'analyse et de compréhension des phénomènes et situations. Les thèmes ont été choisis pour permettre à tout lecteur d'appréhender la situation factuelle de la ressource en eau et des milieux associés. Cet atlas est constitué de sept cahiers portant sur les cours d'eau, la qualité des nappes souterraines, les mesures de protection des captages destinés à

l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées, l'eau potable, l'épandage en agriculture des boues de stations d'épurations urbaines et les risques d'inondation et de coulées de boue.

Cette première version de l'Atlas de l'Eau dans le Val-d'Oise est appelée à s'enrichir de nouveaux thèmes sur l'eau et à développer d'autres thèmes afin de mettre à disposition des Valdoisiers une première base de connaissance commune sur les différentes thématiques environnementales du département.

### AGENCE DÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT

Hôtel du Département  
2 avenue du Parc - 95032 Cergy-Pontoise cedex  
Tél. : 01 34 25 31 56 - Fax : 01 34 25 38 10  
[www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr)

## "L'EAU ET LE FEU"

"L'eau et le Feu : la courte mais trépidante aventure de la première Compagnie des Eaux de Paris" est le titre d'un ouvrage, écrit par Bertrand Dardenne, qui retrace l'histoire de la première Compagnie privée chargée de la distribution des eaux à Paris. Créée en 1778 par les frères Périer, la Compagnie des Eaux de Paris a connue une histoire qui aurait pu constituer la trame d'un grand roman. Ce qui est en effet remarquable dans cet épisode marquant de la fin de l'Ancien Régime, c'est qu'il se situe à l'exacte intersection des principaux mouvements qui transformeront notre monde moderne.

Le thème de l'eau, tout d'abord, nous met au cœur des préoccupations de la ville de Paris, avec l'institution d'un service public, à un moment où monte l'ébullition sociale qui éclatera en 1789, et nous permet d'observer la naissance des concepts d'hygiène pu-

blique et privée. Le thème du feu, parallèlement, nous fait partager les premiers pas de la grande aventure collective qui se met en place : la révolution industrielle, avec ses nouvelles technologies, et surtout ses nouvelles manières d'entreprendre.

Tout est pionnier dans cette exaltante aventure, qui fournit l'opportunité d'un merveilleux voyage dans le temps, à la rencontre de cette fabuleuse époque de mutations en tous genres qu'est la fin de l'Ancien Régime.

### ÉDITIONS DE VENISE

20 22 rue Labrousse - 75015 Paris  
Tél. : 01 53 68 16 16  
[contact@polyprintagence.com](mailto:contact@polyprintagence.com)

## "L'EAU, NOUVEL ENJEU GÉOPOLITIQUE"

Publié sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el-Tibi, le 4<sup>ème</sup> numéro de la revue "Etudes géopolitiques" éditée par l'Observatoire Français d'Etudes Géopolitiques (OEG) soulève la question de l'eau, de son enjeu économique et commercial dans les principales régions du monde (Proche-Orient, Asie, Amérique, Afrique).

L'"or bleu" fait l'objet de plusieurs analyses signées Jeremy Al-louch (Institut universitaire des hautes études internationales à Genève), Chanel Boucher (Vice-Président de la Banque Africaine de Développement), Alexandre Brun (Professeur à l'Université de Caen), Adil Bushnak (Arabie Saoudite), Fadi Comair (Directeur des Ressources Hydrauliques au Liban), Frédéric Lasserre et Jean Mercier (Professeurs à l'Université Laval du

Québec), Gilles Munier (Journaliste), Ricardo Petrella (Université catholique de Louvain), Charles Saint-Prot (Géopoliticien, Directeur de l'OEG) et Zeina el-Tibi (Journaliste, Directeur de la revue "Etudes Géopolitiques"), mais aussi Christian Chesnot (Journaliste spécialiste des questions hydrauliques).

### OBSERVATOIRE FRANÇAIS D'ÉTUDES GÉOPOLITIQUES

36 rue Scheffer - 75116 Paris  
Tel.: 06 84 63 21 91  
[etudesgeo@yahoo.com](mailto:etudesgeo@yahoo.com)  
[www.etudes-geopolitiques.com](http://www.etudes-geopolitiques.com)

## LA "LOI LITTORAL" FÊTE SES VINGT ANS !

La loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, dite "loi littoral", dresse depuis vingt ans un rempart légal contre le bétonnage excessif des côtes françaises. Votée au moment de la mise en place de la décentralisation, cette loi, s'efforçait de concilier un enjeu national de protection d'un espace identifié, à juste titre, comme fragile et convoité, avec les nouvelles responsabilités et compétences des collectivités territoriales, notamment en matière d'urbanisme.

Quatre objectifs imprègnent le texte : préserver les espaces rares et sensibles, gérer de façon économe la consommation d'espace par l'urbanisation et les aménagements touristiques, ouvrir plus largement le rivage au public, enfin accueillir en priorité sur le littoral les activités dont le développement est lié à la mer.

Au-delà, et avant l'heure, la "loi littoral" se plaçait dans une optique de développement durable, en cherchant à préserver les richesses naturelles d'un territoire, sources de son attractivité et de son développement économique, social et culturel, afin de le pérenniser.

Vingt ans plus tard, le bilan est contrasté, si cette loi n'est plus remise en cause, elle a toutefois connue, au fil du temps, de nombreux aménagements qui sont toujours allés dans le sens de l'affaiblissement de la protection octroyé par ce texte. En outre le dispositif juridique qu'elle devait mettre en place est incomplet car plusieurs décrets d'application n'ont toujours pas été pris vingt ans après l'adoption de la loi.

L'espace littoral suscite un triple attrait résidentiel, touristique et économique. Or les dispositions de la « loi littoral » ne permettent pas de répondre de façon cohérente et adaptée aux défis posés par cette attractivité, alors même que son application, notamment celle qui en a été faite par une jurisprudence abondante, a parfois été ressentie comme excessivement contraignante par les élus locaux confrontés à l'évolution de leurs populations, aux demandes d'activités nouvelles et aux pressions qui en résultent sur le foncier et le maintien des activités traditionnelles.

A l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la "loi littoral", ce dossier vous propose une sélection de références récentes portant sur le contenu, l'application concrète et les effets de la "loi littoral". Plusieurs documents sélectionnés abordent également des propositions de réforme visant ce texte.

Pour commander ces documents à l'aide de leur côte ddd : [eadoc@oieau.fr](mailto:eadoc@oieau.fr) ou en ligne sur <http://eadoc.oieau.fr>.

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eaudoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eadoc.oieau.fr> sous la rubrique "Actualités / nouvelles références biblio" (accès réservé aux abonnés après identification).

Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : [eadoc@oieau.fr](mailto:eadoc@oieau.fr).

### BILAN DE L'APPLICATION DE LA LOI N° 86-2 DU 3 JANVIER 1986 RELATIVE A L'AMENAGEMENT, LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU LITTORAL

22/03955

Bilan de 18 années d'application de la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement à la protection du littoral. Rappel du contexte juridique dans lequel cette loi a été adoptée, description du contenu de cette loi et des évolutions qu'elle a connu au fil du temps. Analyse de l'application de la loi littoral au cours des 18 dernières années, point sur les insuffisances et les lacunes de ce texte et sur les entraves mises à sa pleine application (absence de publication d'un certain nombre de décret d'application). - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, GELARD P., SENAT, 2004, 95 P.

Pour public averti

### LE CONTENTIEUX DE LA LOI LITTORAL SUR LA COMMUNE DE PLOEMEUR

67/26897

Rappel historique de la loi littoral sur la commune de Ploemeur qui a abouti à une lourde condamnation de la commune. Motivation de la condamnation. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, LE MEUR L., REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, 61-65

Pour public averti

## OMBRES ET LUMIERES JURISPRUDENTIELLES SUR LA LOI LITTORAL ET PHILOSOPHIE DU JUGE ADMINISTRATIF

67/26895

Point sur les évolutions jurisprudentielles relatives à la loi littoral: définition et délimitation de l'estuaire, notion de continuité avec une agglomération, extension d'urbanisation... Rappel du rôle du juge. - © 2004 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, COËNT J. F., REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, 43-50*

Pour public averti

## DROIT DU LITTORAL

66/86389

Domaine public maritime et littoral. Définition et régime juridique. Compétences et moyens pour la protection juridique du littoral en France et en Europe. Analyse de la loi littoral du 3 janvier 1986. - © 1999 OIEau

*FRE, RAPPORT, CALDERARO N., LE MONITEUR, PARIS, 1993, 672 P.*

Pour public spécialisé

## LOI LITTORAL : LES MENACES DE LA FEODALISATION

67/26894

Rappel de la portée de la loi littoral. Point sur l'interprétation du juge (rejet de la critique selon laquelle la loi induit une insécurité juridique). - © 2004 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BUSSON B., REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, 39-42*

Pour public averti

## DU DROIT AU LITTORAL, DU LITTORAL AU DROIT

67/26893

Rappel de l'historique de la loi littoral du 3 janvier 1986. Point sur les critiques faites à la loi et de l'argumentaire contraire développé par l'auteur. - © 2004 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, TANGUY Y., REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, 31-37*

Pour public averti

## LA LOI LITTORAL : L'AMENAGEMENT ET LA PROTECTION DU LITTORAL

66/92613

Génèse de la politique d'aménagement et de protection du littoral jusqu'à la loi du 3 janvier 1986. Analyse de la mise en oeuvre de cette loi : nouvelle réglementation et effets pervers. Evolution jurisprudentielle. - © 1999 OIEau

*FRE, RAPPORT, CADIEU P., LETTRE CADRE TERRIT., VOIRON, 1994, 239 P.*

Pour public averti

## LE LITTORAL ENTRE PROTECTION RENFORCEE ET PRESSION DE L'URBANISATION : REFLEXIONS SUR LA PORTEE DES DECRETS D'APPLICATION DE MARS 2004

67/27740

Décrets portant application de la loi littoral. La problématique de ces décrets s'articule autour du paradoxe de l'étendue des champs d'application territorial et matériel de l'espace littoral et des risques d'ouverture accrue à l'urbanisation du littoral. - © 2005 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, LISSOUCK F.F.,REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, 2005, 33-48

Pour public averti

## LOI LITTORAL, 5 ANS, 6 PROCES ET 15 JUGEMENTS POUR 400 METRES

67/01354

Exemple concret des difficultés d'application de la loi littoral. Etude de cas relative à des projets d'aménagement contrecarrés par la loi littoral. Rôle des associations dans le respect de la loi. Article polémique et militant. - © 1999 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE,ARDITI M.,COMBAT NAT., 1996, N° 115, 44

Pour public averti

## PRESSIONS HUMAINES SUR LE LITTORAL : DES PRESSIONS QUI SE DIVERSIFIENT SUR UN ESPACE TOUJOURS VULNERABLE

66/96705

Menaces touchant le littoral français. Bilan, pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la loi Littoral, sur l'aménagement des côtes, la pression démographique, l'assainissement, la pollution reçue, le trafic maritime, les élevages marins. Le littoral reste un milieu fragile. - © 1999 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE,, DONNEES ENVIRON., 1996, N° 19, 01-04

Pour public averti

## FLUX ET REFLUX DE LA LOI LITTORAL

67/03229

Bilan de la loi littoral. Recensement des problèmes de mise en oeuvre de la loi littoral suite aux critiques adressées à la France par l'OCDE. Bilan assez négatif. Recueil d'observations de personnalités autorisées (professeurs, élus, juristes...). - © 1999 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, CHAVELET C.,DIAGONAL, 1997, N° 124, 48-50

Pour public averti

## LES DIX ANS DE LA LOI LITTORAL

67/05351

Evolution et application de la loi littoral. Problématique du compromis aménagement/protection. Nombreuses références. - © 1999 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE,, REV. JURID. ENVIRON., 1997, N° SPECIAL, 114 P.

Pour public averti

## CHRONIQUE D'UN RENONCEMENT : LA LOI LITTORAL ET LES ESTUAIRES, DIX ANS APRES

67/04539

Loi littoral et estuaires. Difficile protection des estuaires face à une difficile reconnaissance du dispositif juridique de protection, à l'inertie réglementaire et au seul recours contentieux. - © 1999 OIEau

*FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, CORRE (LE) L.,AMENAG. NATURE, 1997, N° 125, 39-45*

Pour public averti

## LE PORT DE PLAISANCE : CREATION D'UN PORT DE PLAISANCE S.M.V.M. ET LOI LITTORAL

67/04402

La création d'un port de plaisance, le SMVM et la loi littoral. Appréciation de la valeur juridique des SMVM et les conditions nécessaires à son efficacité face à un aménagement portuaire. Aperçu sur la doctrine prédominante d'aménagement du littoral. - © 1999 OIEau

*FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, BECET,GAZETTE PALAIS, CR CONF., 1997, N°9, 10-12*

Pour tout public

## DIX ANNEES D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL DU 3 JANVIER 1986

67/03235

Bilan décennal de la loi littoral. Synthèse des problèmes abordés. Grandes phases de l'application de la loi, nombreuses informations juridiques sur les problèmes, exemples à l'appui. - © 1999 OIEau

*FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, NAUDET P.,ENQUETE PUBL., 1997, N° 30, 18-19*

Pour public averti

## APPLICATION DE LA LOI LITTORAL ET IMAGERIE SPATIALE

67/02855

Etat des lieux du littoral français. Volonté de mise en place d'un Inventaire Permanent du littoral (IPLI) base de données sur l'occupation et l'utilisation du sol préfigurant un système d'information géographique. - © 1999 OIEau

*FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, GIGOT P., GUILLOPE P., VIGNE P., LARUS, 1997, N° 6, 21-22*

Pour public averti

## CONSTRUIT SANS PERMIS, LE LITTORAL RESTE NATUREL

67/04937

Fondements et portée du jugement du tribunal administratif de Nice du 23 décembre 1996. Nouvelle interprétation de la loi littoral quant à la notion d'espace naturel remarquable. - © 1999 OIEau

*FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, STRUILLLOU J. F.,ETUDES FONCIERES, 1997, N° 77, 08-14*

Pour public averti

## LOIS ET REGLES GENERALES D'URBANISME : QUEL EST LE CONTROLE EXERCE PAR LE JUGE ADMINISTRATIF SUR LES SCHEMAS DE MISE EN VALEUR DE LA MER ?

67/04932

Juge administratif et mise en valeur de la mer. Contrôle restreint des orientations de ce schéma et contrôle de compatibilité avec la loi littoral. Reproduction intégrale de deux arrêts du Conseil d'Etat (1997). - © 1999 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, BONICHOT J. C.,BULL. JURIS. DROIT URBANISME, 1997, N° 5, 315-321

Pour public averti

## COMMENT IDENTIFIER AUJOURD'HUI LES RISQUES DE CONTENTIEUX RELATIFS A L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL ?

22/04127

La portée des dispositions du code de l'urbanisme sur les documents d'urbanisme de planification et sur les décisions individuelles. Point sur les difficultés contentieuses au regard de la bande des 100 mètres, des espaces proches du rivage, de l'extension limitée de l'urbanisation, des espaces naturels remarquables, des coupures d'urbanisation et des nouvelles routes. - © 2005 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, CALDERARO N.,DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2005, 237-242

Pour public averti

## APPLIQUER LA LOI LITTORAL, UNE QUESTION DE VOLONTE

67/12751

Bilan de l'application de la loi Littoral sur la côte varoise. Cas d'un projet immobilier implanté sur le littoral en violation de la loi. Démonstration des faiblesses et des dérives de la loi, état d'une situation découlant de l'imprécision du texte. Article descriptif plutôt qu'analytique. - © 1999 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, DALIGAUX J.,ETUDES FONCIERES, 1999, N° 84, 39-46

Pour public averti

## LA LOI LITTORAL ENFIN APPLICABLE AUX ESTUAIRES

67/17717

Le juge administratif applique la loi littoral aux estuaires alors que les décrets d'application n'ont pas été pris. Dans sa décision du 28 juillet 2000, le Conseil d'Etat condamne la carence de l'administration à prendre les décrets d'application de la loi littoral (3 janvier 1986) en ce qui concerne la protection des estuaires, et rappelle que l'administration à l'obligation de prendre ces décrets. - © 2001 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE,, DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2000

## LA PRESSION DE LA CONSTRUCTION NE SE RELACHE PAS SUR LE LITTORAL METROPOLITAIN

67/15207

Examinée à l'échelle des communes littorales métropolitaines, la construction suit depuis 1980 le même rythme que celui observé sur l'ensemble du territoire, sans changement quantitatif significatif depuis le vote de la loi littoral en 1986. 77% des superficies nouvellement construites entre 1990 et 1996 sur les cantons littoraux ont été réalisées sur les communes du bord de mer. Cette artificialisation résulte de la pression combinée du tourisme, des activités agricoles ou de l'habitat permanent. - © 2000 OIEau

FRE,ARTICLE DE PERIODIQUE, BABILLOT P.,LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 2000, 4 P.

Pour tout public

## LOI LITTORAL ET CREATION DE NOUVELLES ROUTES DE TRANSIT : PRECISIONS DE LA JURISPRUDENCE

67/17709

Création d'une voie nouvelle sur le rivage du lac Léman. L'article L 146-7 du code de l'urbanisme (issu de la loi littoral) exclut la création de nouvelles routes de transit à moins de 2000 mètres du rivage (de la mer ou de plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1000 hectares). Cet arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon précise qu'il s'agit d'une interdiction de principe qui ne saurait souffrir de dérogation ou d'adaptation mineure. Cette décision pose également que la volonté de préserver les terres agricoles ne peut pas justifier un passage de la route à moins de 2000 mètres du rivage. - © 2001 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE,, DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 2001, 52-53*

Pour public averti

## LA LOI LITTORAL DEVANT LES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL

22/03250

Synthèse juridique des arrêts les plus importants rendus par les cours administratives d'appel concernant d'application de la loi littoral. Ce texte aborde et précise les notions les plus délicates de la loi littoral. - © 2003 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BENOIT L., COENT-BOCHARD E., LARROUMEC P., AJDA, 2002, 600-610*

## L'AVANCEMENT DES PROCEDURES D'ELABORATION DES DIRECTIVES TERRITORIALES D'AMENAGEMENT DES ZONES LITTORALES

22/03148

Précisions apportées sur l'état d'avancement des procédures d'élaboration des directives territoriales d'aménagement concernant les zones littorales et des schémas de mise en valeur de la mer. - © 2002 OIEau

*FRE, QUESTION ECRITE, OUDIN J., SENAT, 2002*

Pour public averti

## L'OBLIGATION POUR LE GOUVERNEMENT DE PRENDRE LES RÈGLEMENTS D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

67/22392

Réflexion théorique sur les implications d'une décision par laquelle le Conseil d'Etat a condamné l'Etat pour ne pas avoir pris les décrets d'application de la loi Littoral. Dans quelles conditions l'autorité détenant le pouvoir réglementaire est-elle tenue d'édicter les règlements d'exécution des lois ? - © 2003 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, DEFFIGIER CLOTILDE, REVUE FRANCAISE DE DROIT ADMINISTRATIF, 2003, 10 P.*

Pour public spécialisé

## L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL : LE DECRET RELATIF AUX ESTUAIRES N'EST PAS PARU

22/03451

Conditions d'application de la loi littoral aux communes riveraines d'estuaires. La liste des communes considérées comme des communes littorales n'est toujours pas parue. - © 2003 OIEau

*FRE, QUESTION ECRITE, COCHETY, 2003, 2 P.*

Pour tout public

## PROTECTION DES PLAGES ET DU LITTORAL CONTRE L'URBANISATION

22/03414

Protection du littoral et des plages contre les édifices ou aménagements construits antérieurement à la loi littoral du 3 janvier 1986. Possibilité offerte aux communes littorales d'établir des schémas d'aménagement sur certaines de leurs plages. - © 2003 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, CAZENAVE R, 2003, 2 P.

Pour tout public

## DECRET N° 2004-311 DU 29 MARS 2004 FIXANT LA LISTE DES COMMUNES RIVERAINES DES ESTUAIRES ET DES DELTAS CONSIDEREES COMME LITTORALES

22/03695

Énumération des communes considérées comme des communes littorales. Cette qualité de commune littorale n'est pas anodine puisqu'elle conditionne l'application de la loi n°86-02 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi littoral, qui impose des règles strictes en matière d'urbanisme dans ces zones considérées comme particulièrement fragiles. - © 2004 OIEau

FRE, DECRET, 2004, 2 P.

Pour tout public

## RAPPORT D'INFORMATION SUR L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

22/03956

Analyse de l'application de la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement à la protection du littoral. Point sur les difficultés économiques, juridiques et administratives ayant entravées l'application pleine et pratique de cette loi. Analyse du rôle du juge dans la mise en œuvre de cette loi (dérives jurisprudentielles, interprétation du juge allant parfois au delà des dispositions du texte). Propositions de nouvelles modifications à apporter à cette réglementation pour tendre vers une gestion intégrée du littoral. - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, LE GUEN J., ASSEMBLEE NATIONALE, 2004, 99 P.

Pour public averti

## LA LOI LITTORAL DU 3 JANVIER 1986 RELATIVE A L'AMENAGEMENT, LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU LITTORAL

66/93351

Présentation de la loi littoral. Objectifs, champs d'application et principes d'aménagement du littoral. Application du code de l'urbanisme. Régime d'accès à la mer et de police du littoral. Dispositions concernant la protection des espaces littoraux. Cas pratiques. - © 1999 OIEau

FRE, CONFERENCE, 1987, 388 P.

Pour public spécialisé

## CAPACITE D'ACCUEIL ET LOI LITTORAL A TRAVERS UNE COMMUNE SUD-FINISTERIENNE

66/84092

Protection du littoral en France. Loi du littoral du 3 janvier 1986. Illustration des principes essentiels de cette loi à travers l'exemple d'une commune du Finistère : Fouesnant. Réflexion sur la capacité d'accueil. - © 1999 OIEau

FRE, THESE, MALARD L., ENTPE, VAULX EN VELIN, 1992, 1992, 88 P.

Pour public averti

Les références récentes de JuriEaudoc sont consultables sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

## TEXTES JURIDIQUES

Décret n° 2005-1737 du 30 décembre 2005 modifiant les seuils mentionnés dans le code des marchés publics. (J.O du 31 décembre 2005)

Décret n° 2005-1740 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 2004-1145 du 27 octobre 2004 pris en application des articles 3, 4, 7 et 13 de l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat et modifiant l'article D. 1414-1 du code général des collectivités territoriales. (J.O du 31 décembre 2005)

Décret n° 2005-1741 du 30 décembre 2005 modifiant les seuils des marchés passés en application du décret n° 2005-1308 du 20 octobre 2005 relatif aux marchés passés par les entités adjudicatrices mentionnées à l'article 4 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005. (J.O du 31 décembre 2005)

Décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics. (J.O du 31 décembre 2005)

Arrêté du 9 novembre 2005 portant agrément des organismes pour le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air. (J.O du 29 décembre 2005)

Arrêté du 30 novembre 2005 portant agrément de laboratoires pour exécuter certains types d'analyses des eaux ou des sédiments pour l'année 2006. (J.O du 23 décembre 2005)

## QUESTIONS POSÉES AU GOUVERNEMENT

Quels usages peut-on faire de l'eau pluviale ?

Interrogée par Madame Martine Aurillac sur la politique française de récupération des eaux de pluie, la ministre de l'écologie et du développement durable précise l'intérêt écologique et économique de la récupération des eaux pluviales. La ministre précise surtout quels sont les types d'usages qui sont autorisés et interdits pour ce type d'eaux. (Question écrite de Martine Aurillac publiée au JOAN du 8 novembre 2005 / réponse publiée au JOAN du 3 janvier 2006)

Pollutions diffuses et ponctuelles situées hors des périmètres des captages d'eau immédiats et rapprochés ?

Interrogée par le député Yvan Lachaud sur la maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles situées hors des périmètres de captages immédiats et rapprochés, la Ministre de l'écologie et du développement durable fait le point sur les dispositifs permettant de lutter contre la pollution diffuse des ressources en eau. (Question écrite d'Yvan Lachaud publiée au JOAN du 3 mai 2005 / réponse publiée au JOAN du 3 janvier 2006)

Comment et où doit-on évacuer les eaux provenant d'une piscine privée ?

Répondant à une question du sénateur Philippe Leroy, le ministre de la Santé et des solidarités précise les solutions qui peuvent être retenues pour l'évacuation des eaux provenant d'une piscine privée, non ouverte au public. Selon le ministre l'évacuation dans un réseau public d'égout des eaux des bassins d'une piscine privée peut être tolérée en tant qu'eaux usées domestiques. Il précise qu'il est souhaitable d'en fixer les conditions dans le règlement de service et que ce type de rejet doit faire l'objet d'un avis du service technique. Le ministre dit aussi que si le déversement en pleine nature des eaux d'une piscine privée n'est pas constitutif d'une infraction au code de la santé publique il peut toutefois constituer une infraction à l'article L. 211-2 du code de l'environnement. (Question écrite de Philippe Leroy publiée au JO Sénat du 30 septembre 2004 / réponse publiée au JO Sénat du 1er décembre 2005)

Vers une réforme du décret du 3 juin 1994 sur l'assainissement !

A l'occasion d'une question parlementaire, Nelly Olin a annoncé que le décret du 3 juin 1994 sur l'assainissement des eaux usées urbaines était en cours de modification. Les changements devraient notamment porter sur les dérogations à l'interdiction d'introduire des déchets solides dans les réseaux d'assainissement même après le broyage. Le décret révisé ne devrait plus permettre de dérogation. (Question écrite de Pierre Amouroux publiée au JO Sénat du 19 mars 2005 / réponse publiée au JO Sénat du 13 décembre 2005)



Le Ministère de l'Écologie  
et du Développement Durable  
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation  
de la Pêche et des Affaires Rurales



La Région Limousin



Le Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale  
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International  
des Organismes de Bassin  
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

## Les services d'information pour nos abonnés

### Trois forfaits disponibles :

#### EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

119,60 € TTC  
100,00 € HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

#### EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire.

251,16 € TTC  
210,00 € HT

#### EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ les **dernières références bibliographiques** de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

454,48 € TTC  
380,00 € HT

**Abonnez-vous !**

<http://eaudoc.oieau.fr>

**AQU@VEILLE**

L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie  
150 € HT / an  
[aquaveille@oieau.fr](mailto:aquaveille@oieau.fr)

**IV<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau**  
**Mexico**  
**www.worldwaterforum4.org**



**Liens Priviliégiés**

**RIOB**

**SEMIDE**

**AQUADOC-INTER**

**CARTEL**

**SAGE**

**www.oieau.org**



**Office International de l'Eau**

Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48  
E-mail : eaudoc@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>